

## SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2016

### ***Bilan rentrée des classes 2016-2017***

La rentrée des classes 2016-2017 a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016. L'effectif est de 143 élèves.

L'animation des TAP sera effectuée de façon biciphale avec Madame DEMANGEOT Danielle, employée communale.

L'organisation se fera ainsi pour une durée de 1 an, l'animation devant se faire par une personne possédant le BAFD.

Madame DEMANGEOT Danielle suivra la formation du BAFD durant cette année scolaire, qui sera prise en charge par la Mairie.

### ***EPF-SMAF : adhésion nouveaux membres***

Monsieur le Maire expose que :

Les Communes de :

**SAINT ELOY LES MINES** (63), par délibération du 29 octobre 2015,

**MADRIAT** (63), par délibération du 10 juin 2015,

**REUGNY** (03), par délibération du 8 janvier 2016,

**MALREVERS** (43), par délibération des 25 février et 17 mars 2016,

**BOISSET** (15), par délibération du 26 mars 2016,

La communauté de communes :

**SUMENE-ARTENSE** (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (le conseil communautaire, l'assemblée, le comité syndical), à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.**

### ***MOMERSTROFF : mise en place de l'organisation du séjour***

La visite de nos amis lorrains aura lieu du 9 au 11 septembre 2016.

Leur arrivée est prévue le vendredi 9 à 19h30.

23 hôtes sont attendus.

Le VENDREDI soir :

un pot de l'amitié sera servi à la salle polyvalente, le repas se prendra dans les familles d'accueil.

Le SAMEDI :

départ à 9h00 pour une visite de l'aventure Michelin.

Le repas de midi sera pris au restaurant « La Clé des Champs », au pied du Puy-de-Dôme.

L'Après-midi, la visite du sommet du Puy-de-Dôme se fera avec un accès par le panoramique des Dômes.

Le repas du soir aura lieu à la salle polyvalente.

DIMANCHE :

la matinée sera libre.

A 11h00 une visite des alentours de l'école sera faite par les membres du conseil présents.

Le repas de midi sera pris à la salle polyvalente

Le départ pour Momerstroff est prévu à 15h00.

### ***ACCA : droits de chasse sur les biens de sections de la commune***

Monsieur le Maire indique avoir reçu Monsieur le Président de l'Association de Chasse Communale Agréée (ACCA) de CREVANT-LAVEINE qui sollicite un droit de chasse sur les biens de sections de la Commune.

L'ACCA pouvait ces dernières années chasser sur l'ensemble de ces zones.

Suite à un redécoupage de la fédération départementale de chasse, il s'avère que les biens de

sections situés de l'autre côté de l'Allier ne figurent plus sur la zone de chasse.

Monsieur le Maire expose, que les biens de sections sont gérés par le Commune en l'absence de la constitution de syndicats des sections mentionnés ci-dessous.

Après un échange de vues, Monsieur le Maire propose au vote l'autorisation de chasse de l'ACCA sur les biens de sections suivants :

**COMMUNE DE MARINGUES :**

**SECTION DE LA TERRASSE :**

1. Les Graviers de l'île : parcelles cadastrées AK 149, 150, 151, 152 ;
2. L'île : parcelle cadastrée AK 158 ;

**SECTION DE CREVANT :**

3. Communal de CREVANT : parcelles cadastrées ZP 54, 55, 58, 59, 60 ;
4. Les Boisses : parcelles cadastrées AE 2 et 5 ;
5. L'île des cailloux : parcelles cadastrées : AE 9, 10, 54 ;
6. Rigollet : parcelle cadastrée ZP 26 ;

**OUI cet exposé, Le Conseil Municipal approuve par 1 VOIX CONTRE et 13 VOIX POUR la proposition de Monsieur le Maire :**

**L'ACCA de CREVANT-LAVEINE obtient le droit de chasse sur les biens de sections ci-dessus dénommés ;**

**Ce droit de chasse sera reconduit tacitement chaque année à la date d'ouverture annuelle de la chasse. Toute dénonciation sera faite selon les règles applicables en la matière.**

***Demande de mise à disposition d'un terrain communal par un particulier impasse du four***

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un particulier demeurant impasse du Four.

Cette demande concerne le terrain communal qui jouxte sa propriété, sa superficie est de 50m<sup>2</sup>.

Ce dernier sera clôturé et entretenu par cette personne.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée DECIDE avec 3 ABSTENTIONS et 11 voix POUR de donner un avis FAVORABLE à cette demande.**

***Révision des tarifs des salles communales au 1<sup>ER</sup> janvier 2017***

**Salle polyvalente**

<u>Particulier habitant la commune</u>	<b>week-end et jours fériés</b>	<b>230 €</b>
	<b>24 heures (en semaine)</b>	<b>80 €</b>
<u>Associations communales</u>	<b>but lucratif</b>	<b>100 €</b>
	<b>but non lucratif</b>	<b>30 €</b>
	<i>Cas particulier : gymnastique d'entretien, danse ... (si chauffage):</i>	<b>3 € de l'heure</b>
	•Pour les associations communales une location gratuite par an	
<u>Particuliers, associations ou entreprises hors commune</u>		
	<i>Soirées privées</i> <b>Week-end et jours fériés</b>	<b>450 €</b>
	<b>24 heures (en semaine)</b>	<b>200 €</b>
<u>Montant de la caution</u>		<b>500 €</b>

**Salle de Bajolet :**

Réservée uniquement aux habitants et associations de la commune **50 €**  
(location jusqu'à 22 h)

**EXCEPTIONNELLEMENT** : location pour : **50 €**

Réveillon de la Saint Sylvestre : location PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (priorité à une association de la commune).

**OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE : d'approuver les augmentations des tarifs de locations.**

***Quetions diverses***

**SBA**

La majorité de l'Assemblée des délégués a voté la mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

Cette taxe est mise en place et évolutive jusqu'en 2018, qui verra vraisemblablement l'adoption de

la taxe incitative.

### **Commission bâtiments**

#### vestiaires stade de foot :

Le chantier de réfection des vestiaires est reporté suite à un retard de l'entreprise PERETTI concernant les autorisations auprès de la Préfecture et du désamiantage des locaux.

Le chantier est prévu durant la trêve hivernale.

#### Appartements « La Croix Mozat »

Les portails des trois logements ont été commandés chez BRICOMAN, la réception de la marchandise doit être faite fin juillet.

La pose de ces portails sera faite en régie.

#### Groupe scolaire

Les réfections du couloir et d'une salle côté maternelle de classe vont être réalisées les semaines 29, 30 et 31.

Ce chantier va être réalisé par le chantier d'insertion de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier.

#### Travaux d'accessibilité

Durant cette fin d'année, la mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente devra être réalisée.

#### Salle Polyvalente

La réfection du toit de la salle polyvalente doit être envisagée en 2017 ou 2018.

La commission bâtiment est chargée de se renseigner auprès des différents organismes afin de voir si des subventions sont envisageables.